

**DECISION SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
LA REGION DES GRANDS LACS
Doc. EX.CL/106 (V)**

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** des dates proposées du 19 au 20 novembre 2004 pour la convocation du 1^{er} Sommet de la Conférence internationale précédé par la réunion des Ministres du 16 au 17 novembre ;
2. **SE FELICITE** des progrès remarquables réalisés dans le processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et **REITERE** l'engagement de l'Union africaine à soutenir le processus jusqu'à son terme. A cet égard, le Conseil **SE FELICITE** de l'ouverture prochaine d'un Bureau de Liaison de l'UA à Nairobi, au Kenya, en vue de mieux appuyer le processus préparatoire de la Conférence et de renforcer le partenariat avec les Nations Unies ;
3. **SALUE** l'implication active des Communautés économiques de la région, ainsi que du NEPAD et de la Banque africaine de développement (BAD), dans le processus préparatoire de la Conférence, et les **INVITE** à soutenir le processus, y compris la mise en œuvre des programmes qui seront adoptés par les Sommets à venir du processus de la Conférence ;
4. **SE FELICITE EGALEMENT** de la constitution du Groupe des Amis de la région, sous la présidence conjointe du Canada et du Royaume des Pays Bas, et **EXHORTE** ses membres à renforcer leur soutien politique, diplomatique, technique et financier aux pays de la région, ainsi qu'au Secrétariat conjoint de la Conférence, pour leur permettre de finaliser leurs préparatifs en vue de la tenue du 1^{er} Sommet de la Conférence, en novembre 2004, à Dar-es-Salam, en République unie de Tanzanie ;
5. **DEMANDE** au Secrétaire général des Nations unies, en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine, en se référant aux différentes résolutions et déclarations présidentielles du Conseil de sécurité des Nations unies, d'établir la liste des pays pouvant prendre part à cette conférence et ce, en consultation avec les pays concernés.